

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 AVRIL 2026

LE CONCOURS TALENTS DES CITÉS LANCE SA 25ÈME ÉDITION : ENTREPRENEURS DES QUARTIERS, DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE DÈS AUJOURD'HUI !

Paris, le 27 avril 2026 - La 25^e édition du concours Talents des Cités est lancée ! Créé en 2002 à l'initiative du ministère de la Ville et du Logement et de la Caisse des Dépôts, et aujourd'hui piloté par Bpifrance dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030, il s'est imposé comme un dispositif majeur de la valorisation des initiatives entrepreneuriales issues des quartiers. Cette nouvelle édition mettra une nouvelle fois à l'honneur une trentaine de créatrices et créateurs d'entreprise particulièrement engagés, à l'échelle régionale et nationale.

Le concours Talents des Cités s'appuie sur un réseau de partenaires engagés aux côtés des entrepreneurs issus des quartiers, parmi lesquels l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, France Télévisions, Radio France, France Travail, le Club XXI^e siècle célèbre les porteurs de projets et entrepreneurs accompagnés notamment par le collectif Cap Créa. Ce collectif fédère aujourd'hui près de 300 relais locaux et nationaux, portés par des experts qui accueillent et accompagnent les créateurs au quotidien.

Les temps forts de l'édition 2026

Du 27 avril au 30 juin : appel à candidature du concours.

De juillet à septembre : 28 lauréats régionaux seront sélectionnés par les jurys régionaux pour concourir au niveau national.

D'octobre à novembre : remises des prix régionaux dans chaque région lors de la Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030. Parallèlement, les partenaires nationaux du concours Talents des Cités pré-sélectionnent 14 lauréats qui présenteront leur projet lors du jury national.

Décembre : 8 entrepreneurs seront primés lauréats nationaux Talents des Cités lors d'une cérémonie de remise des Prix. Il décernera les distinctions suivantes : Prix Bpifrance, Prix du ministère de la Ville et du Logement, Prix Radio France, Prix France Télévisions, Prix France Travail, Prix Banque des Territoires, Prix Club du XXI^e siècle et Prix Coup de cœur.

Candidature et critères d'éligibilité

Qui peut participer ? Tout candidat résidant ou ayant installé une entreprise en QPV. Il doit être suivi par un organisme d'accompagnement ou de financement à la création d'entreprise. Pour vérifier son éligibilité au concours, il suffit de vérifier son adresse sur le site <https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/>

Quels critères de sélection ? Les candidats sont évalués sur leur parcours, leur motivation, leur profil entrepreneurial et bien sûr à l'aune de leur viabilité économique et de l'impact de leur activité sur le quartier (créations d'emplois et de lien social). Une attention particulière sera portée sur la parité afin de favoriser l'engagement des femmes dans cette démarche entrepreneuriale.

Comment y participer ? Il faut candidater avant le 30 juin 2026 sur la plateforme <https://talents-des-cites.wiin.io/fr/>

Récompenser l'audace et l'engagement entrepreneurial

Le concours Talents des Cités distingue les entrepreneurs à travers deux catégories de prix :

- **Catégorie Jeune Pousse** : destinée aux entrepreneurs en activité immatriculés depuis moins d'un an (entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2026),
- **Catégorie Création** : destinée aux entrepreneurs en activité immatriculés depuis plus d'un an (avant le 30 juin 2025).

Les lauréats régionaux reçoivent une dotation financière de 2 000 € pour la catégorie Création et de 1 000 € pour la catégorie Jeune Pousse. Les lauréats nationaux bénéficient quant à eux de dotations pouvant atteindre 7 000 €, attribuées par les partenaires du concours, ou d'une campagne de visibilité média. Ils bénéficient également d'un coaching en prise de parole, animé par le Club XXIe siècle.

Nouveau Prix - Club du XXIe siècle. Dans le cadre de son engagement renouvelé au Concours et pour les 25 ans, le Club XXIe Siècle annonce une dotation financière de 3 000 euros, en complément de l'accompagnement au pitch proposé aux 14 lauréats présélectionnés pour le jury national.

Fast Track to Cash : un accompagnement financier sur mesure

Les candidats du concours Talents des Cités peuvent accéder au dispositif Fast Track to Cash, un service dédié aux entrepreneurs des quartiers mis en place par Bpifrance pour faciliter l'accès à financement. Proposé en parallèle et de manière indépendante du concours, il repose sur une analyse individualisée des projets à partir des documents financiers obligatoires et peut déboucher sur des orientations vers des financeurs adaptés voire des mises en relation qualifiées, ou sur des recommandations concrètes visant à faire mûrir le projet entrepreneurial.

Pour bénéficier de cet accompagnement dédié, rendez-vous sur le formulaire de candidature du concours Talents des Cités, ou via la page dédiée <https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/dispositif/fast-track-to-cash/>

L'impact du Concours en chiffres

Depuis la création du concours en 2002, plus de **786 lauréats ont été récompensés**.

Chaque année ce sont :

- Près de **700** entrepreneurs qui candidatent au concours
- Une **trentaine de lauréats** récompensés
- **28** lauréats régionaux récompensés
- **8** lauréats nationaux récompensés

Les inscriptions sont ouvertes du 27 avril au 30 juin :
[Les candidats peuvent déposer leur candidature via ce lien](#)

Pour retrouver l'ensemble des informations sur le concours :
<https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/concours-talents-des-cites/>

Pour plus d'informations sur le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030, rendez-vous sur :
[Entrepreneuriat-quartiers-2030.fr](https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr)

Contacts presse :

BPIFRANCE

Gabrielle Debains
06 64 78 19 53
gabrielle.debains@bpifrance.fr

AGENCE THE DESK

Laurence de la Touche
06 09 11 11 32
laurence@agencethedesk.com

BANQUE DES TERRITOIRES

Aurélie Imbert
06 77 56 38 82
Aurelie.imbert@caissedesdepots.fr

MINISTERE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

01 44 49 85 65
valentin.vella@ville-logement.gouv.fr

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

07 62 61 50 25
relations.presse@anct.gouv.fr

À propos du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 s'inscrit dans les ambitions du plan Quartiers 2030 et permet de poursuivre et d'intensifier les actions de soutien menées par Bpifrance envers les entrepreneurs des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), grâce au soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires.

Lancé en 2024, dans la continuité du programme « Entrepreneuriat Pour Tous », ce nouveau programme est doté de 456 M€ sur quatre ans et s'articule autour de 3 axes :

- Détecter, Informer et Orienter : Améliorer la connaissance des dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat et faciliter l'accès à l'information pour les habitants des QPV.
- Accompagner et Financer : Proposer des solutions de financement et d'accompagnement adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Accélérer, Développer et Conquérir : Favoriser la croissance et le développement des entreprises créées dans les QPV, notamment en les aidant à accéder aux marchés publics et privés.

À propos du ministère de la Ville et du Logement

Le ministère de la Ville et du Logement prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines du logement, de la construction, de l'urbanisme, de l'aménagement foncier, de l'hébergement d'urgence et de la politique de la ville. À ce titre, il agit en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès aux services essentiels, de l'éducation, de l'emploi, de l'insertion, du développement économique ainsi que du renforcement du lien social et de la citoyenneté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis. Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> - Suivez-nous sur LinkedIn et X : @Bpifrance - @BpifrancePresse

À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins. Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires.

À propos de l'ANCT

L'Agence nationale de la cohésion des territoires a pour mission d'accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. Son rôle de « fabrique à projets » est rendu possible par un mode d'intervention à travers un guichet unique, incarné par les préfets de départements, délégués territoriaux de l'Agence. L'ANCT conduit des programmes nationaux territorialisés pour répondre, en lien avec les élus, aux nouveaux enjeux en matière de transitions numérique, écologique et démographique. Adressée à tous les territoires de métropole et d'outre-mer, l'offre de service de l'ANCT s'étend de la politique de la ville aux territoires plus ruraux en passant par le numérique.